

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 20 décembre 2021 en la salle communautaire, au sous-sol arrière de l'édifice municipal ainsi que par voie de visioconférence et à laquelle sont présents:

Monsieur	Julien Normand,	maire	en salle
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Georges Jean,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Keven Tremblay,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Marie Mercier,	conseillère	en visioconférence
Madame	Denis Cardinal,	conseiller	en visioconférence

Assiste également à la séance, en salle, Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen assiste à la rencontre.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

2021-12-293  
7189

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 octobre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents : Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h08 et vérifie le quorum.

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021-12-294  
7190

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-12-295  
7190

**BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget de l'année financière 2022 comme suit :

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2022 et a approuvé les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	432 224 \$
Sécurité publique	337 337 \$
Transport	335 051 \$
Hygiène du milieu	430 597 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	95 764 \$
Loisirs et culture	260 455 \$
Frais de financement	11 390 \$
Remboursement en capital	46 300 \$
Fonds des dépenses en immobilisation	0 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 952 118 \$</b>

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES :**

Autres recettes	82 225 \$
Compensations pour services municipaux	430 060 \$
Subventions gouvernementales ou autres	152 046 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION :**

Immeubles des écoles élémentaires	23 938 \$
-----------------------------------	-----------

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable 84 043 063 \$ X 1,045 \$/100 \$ =	878 250 \$
---	------------

Catégorie des immeubles non résidentiels 6 172 287 \$ x 2,02 \$/100 \$ =	124 680 \$
---	------------

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Catégorie des immeubles industriels 7 115 750 \$ X 2,58 \$/100 \$ =	183 586 \$
Catégorie des immeubles agricoles 2 394 200 \$ X 1,045 \$/100 \$ =	25 019 \$
Immeubles du gouvernement provincial 2 412 600 \$ (taux global de taxation) =	46 147 \$
Taxe de secteur – Entretien enrochement 6 167 700 \$ X 0,10 \$/100 \$ =	<u>6 167 \$</u>
<b>Total des recettes:</b>	<b>1 952 118 \$</b>
<b>Surplus accumulé affecté</b>	<b>0 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>1 952 118 \$</b>

2021-12-296  
7191

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations suivant :

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024					
DESCRIPTION DES PROJETS	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	TOTAL DES DONNÉES	MODE FINANCEMENT
Infrastructures routières	50 000 \$	225 000 \$	125 000 \$	400 000 \$	Subvention Emprunt Surplus
Portail d'entrée (Stationnement et éclairage)	100 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	150 000 \$	Subvention Fonds Toulnustouc
Érosion Épis	319 000 \$	- \$	- \$	319 000 \$	Emprunt
Infrastructures de loisirs (parcs de jeux, éclairage DEL)	30 000 \$	30 000 \$	- \$	60 000 \$	Fonds Toulnustouc Subvention
Agrandissement et réaménagement Station PAO	100 000 \$	1 051 927 \$	- \$	1 151 927 \$	TECQ Subvention EMprunt
Asphalte rues Harvey/Gagné	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$	Surplus Subvention Emprunt-secteur
Compteurs d'eau stations de pompage	- \$	- \$	50 000 \$	50 000 \$	TECQ
Installation génératrices C.C et C.L	17 000 \$	- \$	- \$	17 000 \$	Subvention Surplus
Tracteur	40 000 \$	- \$	- \$	40 000 \$	Surplus
Améliorations bâtiments C.C./C.L.	120 000 \$	- \$	- \$	120 000 \$	Subvention Surplus
Panneaux / enseignes / affichage	50 000 \$	50 000 \$	- \$	100 000 \$	Subvention Mise de fonds
<b>TOTAL</b>	<b>841 000 \$</b>	<b>1 381 927 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>2 422 927 \$</b>	



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

**2021-12-297  
7192**

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 41.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 20 décembre 2021 en la salle communautaire, au sous-sol arrière de l'édifice municipal ainsi que par voie de visioconférence et à laquelle sont présents:

Monsieur	Julien Normand,	maire	en salle
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Georges Jean,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Keven Tremblay,	conseiller	en visioconférence
Monsieur	Marie Mercier,	conseillère	en visioconférence
Madame	Denis Cardinal,	conseiller	en visioconférence

Assiste également à la séance, en salle, Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen assiste à la rencontre.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

2021-12-298  
7193

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 47 et vérifie le quorum.

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021-12-299  
7194

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-12-300  
7194

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
# 363-21 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DES TAXES  
FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS DE  
COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE  
BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022**

Le conseiller Keven Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2022. Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

2021-12-301  
7194

**AFFICHAGE – AVIS PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'église de la paroisse de St-Antoine de Les Buissons est fermée au public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit décider par résolution les endroits où doivent être affichés les avis publics.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'en vertu de l'article 431 du Code municipal, la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, aux trois endroits suivants :

Au bureau municipal, au Centre des loisirs et à l'église St-Jean Baptiste.

2021-12-302  
7194

**AUTORISATION DE SIGNATURES – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – SUPERVISEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** les négociations pour le renouvellement du contrat de travail du superviseur des loisirs et de la culture suivant la fin de sa période de probation;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu entente entre l'employé et la partie patronale.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, et un représentant du comité ressources humaines, à signer le renouvellement du contrat du superviseur des loisirs et de la culture, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2021-12-303  
7195

**GRILLE SALARIALE – CLASSE 1 DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la grille salariale les employés de la classe 1, à l'échelon #1, le salaire pour 2021, est sous le salaire minimum depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'** afin que le salaire des employés de la classe 1 soit au-dessus du salaire minimum, les employés seront rémunérés à l'échelon #2 au lieu de l'échelon #1.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller George Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de rémunérés les employés de la classe 1, à l'échelon #2 au lieu de l'échelon #1, afin qu'ils soient au-dessus du salaire minimum.

2021-12-304  
7195

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Monsieur Samuel Plante, superviseur des loisirs et de la culture, à signer au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

Il est également résolu de confirmer que Madame Marie Mercier est l'élue responsable des questions familiales.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.



2021-12-305  
7196

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 55.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE